

- e) Conseiller et orienter le Secrétaire exécutif dans le suivi et l'évaluation de l'exécution du programme de travail de la CESAP et de l'affectation des ressources;
- f) Examiner le projet de calendrier des réunions avant sa présentation à la Commission, à sa session annuelle;
- g) Conseiller et orienter le Secrétaire exécutif sur le projet d'ordre du jour des sessions de la Commission et des comités subsidiaires, en veillant comme il se doit à ce que l'ordre du jour soit axé sur les résultats et bien cadré, conformément aux priorités des États membres en matière de développement, telles que définies par ceux-ci, et au chapitre II du règlement intérieur de la Commission;
- h) Conseiller et orienter le Secrétaire exécutif quant aux problèmes économiques et sociaux émergents et autres questions pertinentes à faire figurer à l'ordre du jour provisoire des sessions de la Commission et pour la formulation de l'ordre du jour provisoire annoté desdites sessions;
- i) Être informé de la collaboration et des arrangements connexes entre le secrétariat et les autres organisations internationales et régionales, concernant en particulier les programmes de coopération et les initiatives conjointes à long terme, notamment ceux qui doivent être proposés par le Secrétaire exécutif et exécutés sous les auspices du Mécanisme de coordination régionale;
- j) Accomplir toutes autres tâches que lui confie la Commission.

Résolution 69/2

Examen final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans la région Asie-Pacifique⁵

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 58/201 de l'Assemblée générale relative au Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit⁶, et la résolution 59/245 de l'Assemblée générale relative aux mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit,

Rappelant également ses résolutions 67/1 relative à la Déclaration d'Oulan-Bator: Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral, 63/9 relative à l'application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011), et 65/6 relative à l'appui à la création d'un groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral,

Prenant note du document final de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/2,

⁵ Voir chap. III, par. 27 à 47.

⁶ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

Rappelant le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement⁷, qui s'est tenue du 20 au 22 septembre 2010, et la résolution 66/214 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé de tenir en 2014 une conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty,

Prenant note avec satisfaction de la Déclaration ministérielle d'Almaty adoptée à la quatrième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, tenue à Almaty (Kazakhstan) le 12 septembre 2012⁸,

Rappelant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, et son document final, intitulé « L'avenir que nous voulons⁹ », dans lequel la Conférence a reconnu les graves problèmes rencontrés par les pays en développement sans littoral pour concrétiser le développement durable et la nécessité de politiques nationales efficaces, d'un appui mondial renforcé et de mécanismes appropriés à tous les niveaux pour assurer la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty,

Rappelant également que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a invité la communauté internationale à accélérer encore l'application des mesures spécifiques se rapportant aux cinq domaines prioritaires retenus dans le Programme d'action d'Almaty et des mesures inscrites dans la déclaration sur l'examen à mi-parcours, de manière mieux coordonnée, en particulier pour construire, entretenir et améliorer leurs installations de transport et d'entreposage et les autres équipements liés au transit,

Reconnaissant que les pays en développement sans littoral sont confrontés à des défis complexes qui mettent en évidence la nécessité à la fois de réformes des politiques nationales et de changements dans le contexte mondial pour pouvoir assurer une croissance plus inclusive et durable de leurs économies,

Se déclarant préoccupée par la vulnérabilité persistante des pays en développement sans littoral face aux effets des crises économiques mondiales et aux problèmes nouveaux et émergents,

Notant que le manque d'accès direct à la mer nuit au développement économique et social des pays en développement sans littoral et que leur situation défavorisée sur le plan géographique réduit leur dynamique de croissance par rapport aux pays côtiers,

Soulignant le souhait que les membres de l'Organisation mondiale du commerce envisagent d'adopter des mesures d'appui à la fois générales et spécifiques en faveur des pays en développement sans littoral, en particulier pour le processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, en tenant compte des besoins spéciaux et des problèmes particuliers de ces pays,

Prenant note avec satisfaction de la convocation de la Réunion d'examen final régionale Asie-Europe du Programme d'action d'Almaty, organisée conjointement par le Gouvernement de la République démocratique populaire lao et le secrétariat de la Commission, en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Vientiane du 5 au 7 mars 2013 et a été ouverte par le Vice-Premier Ministre de la République démocratique populaire lao,

⁷ Résolution de l'Assemblée générale 65/1.

⁸ A/67/386, annexe.

⁹ Résolution de l'Assemblée générale 66/288, annexe.

Notant également avec satisfaction l'adoption du Consensus de Vientiane¹⁰ par la Réunion d'examen final régionale Asie-Europe du Programme d'action d'Almaty, dans lequel sont relevées plusieurs grandes priorités pour l'examen mondial, notamment: a) un cadre macroéconomique stable, le commerce et l'investissement, la mobilisation des ressources nationales, la promotion des investissements étrangers privés, les partenariats public-privé pour résorber les déficits infrastructurels et renforcer les capacités productives; b) le renforcement de l'intégration économique régionale comme moyen d'accéder aux marchés en expansion dans les pays voisins pour écouler produits et services; c) la diversification de la base d'exportation des pays; d) une croissance propre à créer des emplois et à réduire les inégalités; e) le renforcement de l'éducation et de la formation professionnelle; f) l'amélioration de l'alimentation et de la santé; et g) la promotion de la participation des femmes et de la protection sociale,

Reconnaissant la coopération et la collaboration soutenues entre le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le secrétariat de la Commission à l'appui de l'action engagée aux niveaux mondial, régional et national en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique,

Soulignant qu'il importe de renforcer encore la coopération entre le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le secrétariat de la Commission dans un cadre de collaboration propre à contribuer à la mise en œuvre intégrale et en temps voulu des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'élimination de la pauvreté, la réduction des vulnérabilités et la réalisation des autres objectifs de développement convenus à l'échelon international,

1. *Prie* les pays de la région et les organisations internationales et régionales d'entériner le Consensus de Vientiane et d'envisager d'urgence la mise en œuvre, selon qu'il convient, des recommandations qui y sont énoncées;

2. *Engage* les pays en développement sans littoral de la région Asie-Pacifique à adhérer à l'Accord multilatéral sur l'établissement d'un groupe international de réflexion pour les pays en développement sans littoral afin de permettre à ce groupe de réflexion de fonctionner effectivement;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) D'aider les pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique à présenter le Consensus de Vientiane comme contribution de la région Asie-Pacifique à l'examen final mondial du Programme d'action d'Almaty en 2014;

b) D'aider les pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique, en coopération avec les partenaires de développement et les autres organismes internationaux et en tenant compte de leurs mandats respectifs, à appliquer les recommandations du Consensus de Vientiane et à renforcer leurs capacités de manière à prendre les mesures de politique générale appropriées pour atténuer l'impact de la crise économique, relancer la croissance, réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement et faire concrètement face aux défis récents et émergents qui pèsent sur leur développement en vue d'articuler autour du développement durable le programme de développement pour l'après-2015;

c) De lui soumettre à sa soixante-dixième session un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
1^{er} mai 2013*

¹⁰ E/ESCAP/69/1, annexe.